

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Finances »

Séance du 26 mars 2010  
Séance du 15 mars 2010

## 2a Budget 2010 : taux des impositions directes

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

Mme BARBETTE

Mme MAUPIN

M. NACHITE

M CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. LEMAIRE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. BELMHAND

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. VARLET

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO.

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents

38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour l'année 2010 les taux d'imposition des ménages et de voter le taux de la nouvelle cotisation foncière des entreprises à savoir :

	Taux 2009	Taux 2010
Taxe d'Habitation	19,88%	19,88%
Taxe sur le Foncier Bâti	21,75%	21,75%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	85,02%	85,02%
Taxe Professionnelle	15,64%	
Cotisation Foncière des entreprises (CFE)	<i>taux relais</i>	15,64%

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29

Vu l'état fiscal 1259 Mi du Trésorier Payeur Général, notifiant les bases fiscales prévisionnelle pour l'année 2010,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 15 mars 2010.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 4

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de définir le taux d'imposition 2010 des 4 taxes comme suit

:

	<b>Taux 2010</b>
Taxe d'Habitation	19,88%
Taxe sur le Foncier Bâti	21,75%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	85,02%
Taxe Professionnelle	
Cotisation Foncière des entreprises (CFE)	15,64%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **3 0 MARS 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Pour le maire et par délégation,  
La Première Adjointe



Nicole CAPON



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le...~~31.03.10~~ Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE